

**SOUFFRANCE AU TRAVAIL** Aux origines sierroises, Diane Müller présente «Mercredi 13» au TLH-Sierre qui raconte son licenciement brutal d'une compagnie théâtrale. Culture Valais en profite pour organiser une table ronde sur la souffrance au travail. Eclairage.

# Virée!



**ISABELLE BAGNOUD LORETAN**

La metteuse en scène Diane Müller présente au TLH-Sierre «Mercredi 13» les 14 et 15 février à 20 h 30. La comédienne y raconte son licenciement brutal et sans motif au sein d'une compagnie théâtrale après quatre ans de collaboration. Pour cette première mise en scène, Diane Müller brise l'omerta qui prévaut généralement dans le milieu et évoque la soumission, cette capacité qu'a l'individu à se soumettre pour conserver son travail surtout lorsqu'on est un intermittent du spectacle. Une interrogation sur le monde du travail et notre capacité à se plier aux désirs de notre employeur. Mais Diane Müller n'a pas écrit une thèse ni un pamphlet. Ce serait plutôt une parodie, une critique soit, un brin surréaliste aussi. Elle n'affirme rien, c'est le spectateur qui observe. Pour la metteuse en scène, qui a gagné aux prud'hommes, cette pièce de théâtre vient réparer une blessure et dévoiler aussi les coulisses de la création. Tout le monde s'y reconnaîtra, d'une façon ou d'une autre. Les questions de l'impact du travail sur les salariés ne sont pas nouvelles mais les problèmes s'expriment différemment aujourd'hui. Pour l'occasion, le TLH-Sierre et Culture Valais proposent une table ronde autour de la souffrance au travail (lire encadré). Une question très actuelle où le théâtre permet, ici, de faire évoluer les consciences.

Diane Müller est un peu sierroise. Même pas mal. «Mon grand-père, Jacques Müller était capitaine des pompiers. Je me sou-

viens que l'alarme sonnait chez lui en cas d'incendie et qu'on avait salué son intervention lors d'un feu au Bois de Finges!» Mais Diane a grandi à Dijon où son père s'était expatrié revenant régulièrement dans la région pour des jobs d'été et croiser les cousins et cousines. Après avoir commencé des études en sociologie, la Sierroise s'est inscrite à La Manufacture, Haute école de théâtre de Suisse romande. Sa compagnie DianeM est aujourd'hui basée à Genève. Rencontre.

**Vous traitez la souffrance au travail de façon légère aussi?**

Oui, la thématique est suffi-

samment lourde comme ça: le licenciement, la notion de soumission... Avec le phénomène #Me-Too, nous avons affaire à des choses extrêmement graves comme le viol et le harcèlement. Moi je me suis intéressée à des choses moins dramatiques mais qui sont au fondement de cette soumission...

**Comme?**

Je me suis amusée dans la pièce à décrire des managements généralement utilisés en entreprise comme le «360 feedback» (le manager noté par son entourage) et je l'ai appliqué au théâtre. Cette méthode n'est pas fondamentalement mauvaise sauf

**«Se soumettre de peur de perdre son job.»**

**DIANE MÜLLER**  
METTEUSE EN SCÈNE

quand elle est appliquée pour de mauvaises raisons. Je voulais montrer qu'il n'y a pas «les gentils» ou «les méchants» mais différentes positions sociales: employé et employeur. Des positions qui sont généralement confortées par tous. Entre collègues, nous pourrions nous soutenir, malheureusement ce n'est pas forcément



Dans «mercredi 13», Diane Müller met en scène son licenciement abusif car, même au théâtre, les relations de travail ne sont pas forcément simples. DOROTHEE THEBERT

## FORUM POT D'VIN

### Table ronde autour de la souffrance au travail

Culture Valais organise son Forum Pot d'vin samedi 15 février à 17 h 30 au TLH-Sierre sur la thématique du travail et de ses souffrances. Autour de la table, la comédienne et metteuse en scène Diane Müller, Christophe Bonvin, ancien footballeur, ambassadeur de la maison Bonvin parlera de son burn-out. Nicolas Bolli, chef du Service de la protection des travailleurs de l'Etat du Valais et Cathrine Mathey, psychologue du travail, conseillère en matière de ressources humaines répondront aux questions de Jean-Pierre Pralong, modérateur. Comme il est de coutume aussi, l'occasion de découvrir un producteur et de déguster un bon cru lors de ces échanges qui vont être passionnants.

le cas, nous sommes devenus individualistes.

### Les comédiens ne vous ont pas soutenue lors de votre licenciement?

Le licenciement a été un choc mais le fait d'avoir gagné aux prud'hommes m'a quelque peu soulagée. Par contre, j'ai très mal vécu que mes anciens collègues témoignent contre moi. Ils avaient tous des liens proches avec le metteur en scène, il y a donc une certaine logique. Mais je suis certaine qu'ils étaient convaincus de ce qu'ils écrivaient!

## «Deux dangers nous guettent: l'ignorance et le déni.»

DIANE MÜLLER  
METTEUSE EN SCÈNE

### Comment ont réagi le public et les professionnels?

Je pourrais écrire une seconde pièce sur les réactions du public. Ceux qui se sont déjà trouvés dans des situations de travail difficiles comprennent ma démarche. Certains m'ont dit s'être reconnus dans ce type de métier qui repose encore sur la notion de «vocation» et où on s'autoexploite. D'autres n'ont pas vu la maltraitance! J'ai sans doute heurté les sensibilités des metteurs en scène, le sujet est encore largement tabou. Il y a parmi les gens

du métier une sorte de réflexe corporatif. Deux dangers nous guettent toujours: l'ignorance et le déni!

### Comme metteuse en scène êtes-vous attentive à respecter les règles?

Je suis persuadée que l'on peut monter une pièce dans des conditions normales, en respectant le droit du travail, en plaçant l'humain en premier plan. Je ne peux plus entendre ceux qui disent ne pas pouvoir respecter ces règles...

### Pensez-vous que le monde du travail est plus dur aujourd'hui?

Je dirai oui, à travers notamment les écrits de Marie Pezé qui explique que nous avons passé de l'époque industrielle et physique à une époque de services et de relationnel où la souffrance psychologique a pris le pas sur la souffrance physique. Le modèle de l'entreprise n'est pas un modèle affectif mais d'efficacité. La maltraitance psychique est aujourd'hui totalement sous-estimée.

### De la sociologie au théâtre...

C'était un déchirement d'avoir à choisir entre ces deux disciplines. On m'a proposé un rôle dans Phèdre, j'ai attrapé le virus et j'ai compris qu'on pouvait en faire un métier. La sociologie était dans les bibliothèques, ça pouvait attendre... Mais je ne pensais pas qu'un jour j'allais inclure un point de vue sociologique sur le monde du travail! Sans être didactique, je crois que la manière de regarder le monde me vient de la sociologie.

## «Y'A PAS PHOTO»

### Francine Zufferey, Unia

«Il n'y a pas photo! Je le vois sur le terrain. La souffrance au travail s'est aggravée. Le phénomène a commencé il y a déjà longtemps, seulement aujourd'hui, on se rend compte que l'absentéisme et la baisse de productivité ont aussi des coûts! C'est triste.» Francine Zufferey, secrétaire syndicale, responsable du tertiaire à Unia pourrait raconter plusieurs histoires de détresse au travail ou de burn-out: «En vingt ans, le monde du travail a changé. Les gens vivent sous pression. Par crainte de perdre son emploi, on est prêt à tout. L'entreprise doit répondre à une obligation légale de protection de l'intégrité personnelle. Pour Unia, la formation peut être l'une des réponses. Le syndicat mise sur la prévention aussi. Sur notre site, nous avons de la documentation. Ce qui est fou, c'est que les gens qui font des burn-out ont voulu tellement bien faire!»



### Cathrine Mathey, psychologue du travail, consultante externe en RH

«Je retrouve ces chiffres dans ma pratique comme consultante externe. Une personne sur cinq se dit très stressée au travail et c'est encore plus marqué chez les 15-29 ans, car ils manquent de ressources pour faire face au monde du travail, ils ont moins d'expérience et une estime de soi

en construction... La souffrance au travail est répandue. La moitié des demandes de rentes AI est due à des maladies psychiques comme la dépression, le burn-out... Auparavant, la fatigue était avant tout physique. Aujourd'hui, c'est principalement une fatigue psychique, quelque chose qui nous trotte constamment dans la tête. On parle beaucoup de souffrance au travail dans la presse mais concrètement, sur le terrain, les entreprises mettent en place peu d'actions systématiques. Je préconise une réflexion globale et systémique sur la structure, le management et l'organisation de l'entreprise. Evidemment pour l'entreprise c'est confrontant, ça remet en question leur manière de faire, d'où parfois la réticence à s'ouvrir sur la question.»

### Nicolas Bolli, chef du Service de la protection des travailleurs de l'Etat du Valais

«En Valais, la situation est assez proche du reste de la Suisse même si la question du travail saisonnier, qui est l'une de nos spécificités, induit des relations de travail plus précaires. La tertiarisation et la numérisation du travail rendent la frontière entre travail et vie privée beaucoup plus poreuse. Les employés qui travaillent avec des outils informatiques sont «libres» de travailler 24 heures sur 24. Un nombre croissant d'entreprises suppriment l'enregistrement du temps de travail au profit de l'horaire de confiance, le seul outil qui permet pourtant d'avoir de la visibilité pour l'employeur et le travailleur. Les entreprises vont être confrontées à des départs en retraite massifs, à la pénurie de personnel qualifié et à la volatilité des jeunes: ces tendances seront nos alliées pour faire prendre conscience aux employeurs de l'importance de l'organisation du travail, de la planification des horaires pour ne pas user leurs cadres. J'ai lu récemment dans un grand quotidien suisse alémanique que le nombre de burn-out a augmenté de 50% en six ans, selon les grands assureurs indemnité journalière. C'est très préoccupant. Car les burn-out aboutissent à des absences prolongées qui durent en moyenne dix-huit mois et se terminent souvent par un licenciement... Une personne à l'arrêt coûte entre 700 et 1000 francs par jour à une entreprise. Nous recevons à notre permanence juridique 5000 consultations par an, ce chiffre est en augmentation. Nous sommes le seul canton suisse à trouver dans plus de 80% des 650 requêtes en conciliation de prud'hommes qui nous sont soumises, des solutions mutuellement acceptées.»